

# Re: Projet de loi de finance 2019 – amendement N° I-CF695 - conséquence sur l'accueil familial



✉ **Sonia de la Provoté** <s.delaprovote@senat.fr>  
À Laurent Provot

[Réponse rapide](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#)

▶ Pièce jointe (1) [Vue](#) [Ouvrir dans le navigateur](#) [Télécharger](#)

Monsieur,

Madame de La Provôté a bien pris connaissance de votre message, elle vous en remercie.

Elle souhaite vous informer qu'elle a signé l'amendement de son collègue, Bernard DELCROS, qui vise à revenir sur la suppression de l'article 35 bis du CGI votée à l'Assemblée nationale en première lecture du projet de loi de finances. Vous trouverez cet amendement en pièce jointe.

Je reste à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Bien cordialement,

Chloé TENCE

*Collaboratrice parlementaire de Sonia de La Provôté*

*Sénatrice du Calvados*